

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional  
**Budget primitif 2022 du Conseil régional  
 de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Vincent Delatte

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le BP 2022 marque le lancement de la déclinaison concrète du projet de mandat adopté en décembre 2021. Il traduit les trois grands enjeux qui structurent ce projet de mandat :

- Soutenir la reprise économique et développer l'emploi et la formation.
- Poursuivre les efforts pour accélérer la transition écologique et énergétique.
- Agir au service de la fraternité et du vivre-ensemble.

Le BP 2022 s'élève à 1 861,2 M€ de crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement (mouvements réels, hors gestion active de la dette).

Les recettes (1 861,2 M€) sont réparties comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 1 319,6 M€
- Recettes d'investissement : 153,2 M€
- Emprunt d'équilibre : 388,3 M€

Les dépenses (1 861,2 M€ dont 750,6 M€ en investissement et 1 110,6 M€ en fonctionnement) sont réparties selon les fonctions suivantes :

- Formation professionnelle et apprentissage : 255,4 M€ (fonction 1)
- Enseignement : 361,8 M€ (fonction 2)
- Culture, sport, loisirs : 50,3 M€ (fonction 3)
- Santé et action sociale : 3,7 M€ (fonction 4)
- Aménagement des territoires : 86,3 M€ (fonction 5)
- Gestion des fonds européens : 100,5 M€ (fonction 6)
- Environnement : 42,8 M€ (fonction 7)
- Transport : 603,2 M€ (fonction 8)
- Action économique : 161,2 M€ (fonction 9)
- Services généraux : 116,3 M€ (fonction 0)
- Dépenses non ventilées par fonction : 79,1 M€

Les engagements pluriannuels se répartissent en autorisations de programme (843,1 M€) et en autorisations d'engagement (1 028,3 M€).

## Avis du CESER

### Un BP 2022 entre continuité, transition et nouvelles mesures

Le CESER note que le BP 2022 est cohérent avec le projet de mandat 2021-2028 adopté par le Conseil régional en décembre 2021, plus particulièrement avec son deuxième volet qui constituait une déclinaison opérationnelle pour l'année 2022. Par exemple, le budget primitif permet de déployer les actions suivantes :

- Lycées : nouveau plan pluriannuel d'investissement, le projet de mandat prévoyant d'investir massivement pour moderniser les lycées de Bourgogne-Franche-Comté.
- Numérique : préfiguration de la future agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle, outil stratégique régional pour le développement du numérique.
- Participation citoyenne : engagement de la réflexion sur les modalités de création d'une convention régionale sur le climat, en lien avec le CESER.

Le CESER note également que le BP 2022 s'inscrit dans la continuité avec les politiques publiques conduites par la Région jusqu'en 2021. Il permet d'éviter les ruptures dans la mise en œuvre des dispositifs d'intervention régionaux. D'autre part, la déclinaison progressive du projet de mandat 2021-2028 favorise la co-construction des nouveaux cadres d'action avec les acteurs locaux. Le futur SRDEII ou la nouvelle stratégie de transition énergétique en sont des exemples. Sur ces sujets, le CESER réitère son souhait d'être associé aux travaux.

Entre nouveauté et continuité, mutations et transitions, le CESER tient à souligner les enjeux de la filière automobile et son poids très important dans l'emploi régional. Il renvoie à son avis du 24 janvier 2022 relatif au rapport 2-1 fixant une feuille de route régionale "Automobile", rapport faisant suite à l'état des lieux de la filière présenté en décembre 2021. Les enjeux de cette filière sont en effet tellement importants qu'ils conditionneront, à n'en point douter, de très nombreux programmes budgétaires de la Région, pour les prochaines années.

In fine, le CESER considère que le BP 2022 est un budget de transition qui allie adaptabilité et continuité, en cohérence avec le projet de mandat dont la mise en œuvre progressive est planifiée jusqu'en 2028.

### **Une approche prudentielle dans un contexte économique et financier encore incertain**

Le CESER approuve l'approche prudentielle et prévoyante de la Région, compte tenu de plusieurs facteurs non stabilisés, à ce stade.

Le premier facteur concerne les ressources. Les recettes de fonctionnement sont prévues à la hausse (+ 39,4 M€) compte tenu de perspectives de croissance qui impacteront favorablement le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Si la Région n'a pas de certitudes sur le montant exact des recettes qui lui sera attribué en 2022, cette progression des recettes de fonctionnement devrait permettre de conforter le niveau d'épargne brute anticipé. Il est à noter que les ressources de la Région sont particulièrement exposées à la conjoncture économique, puisque le produit de la TVA est désormais prépondérant dans les ressources fiscales de la collectivité (il représente 48% des recettes de fonctionnement).

Le deuxième facteur concerne l'inflation, avec des impacts sur les taux et sur le coût des emprunts.

Le troisième sujet concerne les augmentations de prix liées aux pénuries d'approvisionnement constatées. Comme le CESER l'avait noté dans son avis sur la DM 2 de 2021, cette difficulté conjoncturelle relève des enjeux plus profonds liés à la soutenabilité de nos ressources dont les prévisions de consommation sont orientées à la hausse. Il avait alors noté de multiples impacts pour la Région :

- Finances : augmentation du coût des opérations liée à la hausse des matières premières.
- Programmation : décalage temporel résultant du fait que les opérateurs économiques ne peuvent pas conduire leurs interventions dans les délais requis.
- Capacité d'action : si les opérations deviennent de plus en plus coûteuses, la Région pourrait se voir contrainte de diminuer le nombre de projets soutenus afin de rester dans les enveloppes prévues.

Enfin, le quatrième facteur est dicté par la pandémie de la covid-19. À ce titre, le BP prévoit une enveloppe spécifique de 5 M€ de CPF qui pourrait être mobilisée pour faire face à des besoins d'interventions exceptionnelles liés à la covid-19. Cette enveloppe est fléchée en direction du secteur économique (pour 4 M€) et du secteur sanitaire et social (pour 1 M€).

## **Axe 1 – Économie – Emploi – Formation**

### **STRATÉGIE ÉCONOMIQUE, EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

En matière d'innovation, le CESER constate la complexité de l'écosystème, en notant une multiplication des structures intermédiaires. Il souhaite que l'affectation de crédits dédiés au fonctionnement de ce type de structures ne se fasse pas au détriment des autres actions soutenues par la Région dans le domaine de l'innovation.

Concernant l'hydrogène, le CESER souhaiterait avoir un éclaircissement sur les mesures visant à accompagner les usages et la recherche (pour avancer sur les ruptures technologiques), en lien avec la feuille de route Hydrogène 2019-2022.

### **AGRICULTURE, VITICULTURE ET AGROALIMENTAIRE**

Le CESER relève le faible budget dédié à l'agriculture. Mais il comprend qu'il s'agit d'un budget de transition, avant la mise en œuvre de la nouvelle PAC 2023-2027 et dans un contexte de fin de gestion du FEADER 2014-2021 et des crédits européens de relance. Néanmoins, certains sujets mériteraient une approche plus précise, comme la diversification ou encore l'accompagnement de certaines filières (moutarde, par exemple). À cet égard, le CESER souhaiterait pouvoir rencontrer rapidement monsieur Christian Morel, vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et de l'agroalimentaire.

Le CESER rappelle que la Région a un rôle à jouer, afin de donner une impulsion, d'être en quelque sorte une locomotive (cf. autosaisine sur l'alimentation de proximité).

### **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Le CESER note la continuité des financements apportés par la Région, correspondant à un besoin réel. Bien que la Région investisse de façon importante dans ce domaine, le nombre de demandeurs d'emploi reste stable sur certains territoires et la problématique des individus les plus éloignés de l'emploi reste entière. Le CESER souhaiterait disposer des évaluations ou d'un état des lieux réalisés sur ces questions, afin de voir comment accentuer l'impact des mesures de formation sur le retour à l'emploi.

Le CESER apprécie la place accordée dans le BP 2022 à la question des métiers en tension. Il note toutefois que la formation n'est qu'une des réponses à cette problématique. Les conditions d'exercice de ces métiers, leurs conditions salariales entrent également en jeu.

### **ÉDUCATION**

L'action de la Région porte essentiellement sur les investissements immobiliers, le fonctionnement, l'équipement en matériel et en numérique des lycées. La rénovation énergétique et l'accessibilité restent prioritaires en matière d'investissement.

Le CESER se questionne, au vu de l'inflation sur les matériaux et du peu d'évolutions budgétaires prévues, sur la réalité des actions que pourra mettre en œuvre la Région par rapport aux ambitions affichées.

### **ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

Le CESER souligne avec satisfaction le fait que la Région s'empare pleinement de cette compétence, avec un budget conséquent et de nombreuses initiatives annoncées en la matière. Le renouvellement des outils et des pratiques est également à souligner. Il souhaite néanmoins soulever deux points de vigilance :

- Il faut considérer toute la palette des publics concernés, et faciliter la production de ressources utilisables par tous. Il est particulièrement important de prévoir des actions en direction des collégiens.
- On constate un foisonnement d'actions et de dispositifs. La Région devra donc porter une attention particulière à la coordination de ces différentes actions, ainsi qu'à l'évaluation qui devra en être menée.

### **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

Les mesures annoncées dans ce domaine sont à considérer en complémentarité avec le CPER, les fonds européens et le PAIR.

Cependant, le positionnement de la Région n'est pas clair. Comme il l'avait déjà exprimé à plusieurs reprises, le CESER souhaiterait :

- Que la Région clarifie le rôle concret qu'elle entend jouer en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.
- Que soit prise en compte l'université dans les grands axes stratégiques des politiques régionales.

Le CESER s'inquiète que la politique ESR de la Région soit complètement adossée aux Graduate Schools, dispositif relativement nouveau, encore mal compris et dont le but affiché relève plutôt des formations que de la recherche.

## **Axe 2 – Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique**

### **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

Le CESER note que la stratégie de transition énergétique est relancée pour une période de 3 ans renouvelable et qu'un plan d'action sera adopté au printemps 2022. Il rappelle qu'il avait participé activement à l'évaluation de la stratégie opérationnelle de transition énergétique fin 2019. Il souhaite être étroitement associé aux prochains chantiers. La transition énergétique fait actuellement l'objet d'une autosaisine de la commission Mobilités-Énergie (finalisation prévue mi-mai 2022) qui pourra venir abonder la réflexion de la Région. Par exemple, en matière d'efficacité énergétique, les auditions de cette autosaisine ont montré une évolution incessante des réglementations au niveau national qui conduit à une très difficile appropriation des dispositifs sur le terrain.

Concernant le soutien aux EnR avec un renforcement de l'ingénierie, la Contribution en compte courant associé (CCA) dans les SEM et la dynamique amplifiée via le fonds régional EnR participatif à créer, le CESER s'interroge sur le contenu du plan d'action "Recherche de nouvelles énergies" annoncé au printemps 2022.

Si le CESER apprécie que la transition écologique et énergétique soit au cœur des politiques publiques régionales, il craint une insuffisance des moyens mis en œuvre au niveau national et régional pour tenir les objectifs fixés au départ.

En effet, au niveau national, dans l'édition 2020 de son Panorama des financements climat publiée le 11 mars 2021, qui porte sur des chiffres d'avant la crise, l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) note que malgré une croissance rapide ces dernières années, les investissements climat restent nettement inférieurs aux besoins. Pour rattraper le retard sur la trajectoire de la Stratégie nationale bas carbone, il faudrait investir chaque année 13 à 17 milliards d'euros de plus qu'en 2019 dans les secteurs du bâtiment, des transports (véhicules et infrastructures) et des énergies renouvelables.

Au niveau des régions, ce décalage entre les objectifs et les ambitions avait notamment été pointé par Greenpeace dans un rapport de juin 2021 "Électricité : quelles régions sont les plus vertes ?". Sur 13 régions, la Bourgogne-Franche-Comté est classée 3<sup>e</sup> pour le développement de l'éolien terrestre et 7<sup>e</sup> à la fois pour le développement du photovoltaïque et la réduction de la consommation.

Au vu de ces éléments, le CESER peine à identifier les véritables facteurs d'accélération (ce sera donc un axe majeur de la réflexion d'autosaisine de la commission Mobilités-Énergie). Il invite la Région à accroître considérablement les chantiers sur la baisse des consommations et la rénovation énergétique. Certes, les projections tendent vers une augmentation tendancielle de la consommation d'électricité au vu des mutations technologiques et de transports en cours, du numérique à l'automobile, notamment. Cette augmentation tendancielle résulte aussi d'une volonté de décarboner nos économies, ce qui revient souvent à substituer aux énergies fossiles de l'électricité décarbonée. S'il semble y avoir un certain consensus sociétal sur ce sujet, les désaccords portent sur les façons de produire cette électricité décarbonée...

Concernant l'appropriation par les populations de la transition énergétique, le CESER s'inquiète des mobilisations et blocages des projets sur le terrain. Au-delà d'une seule stratégie de communication, cette situation nécessite de repenser les conditions d'élaboration des projets et d'un dialogue qui doit se faire bien en amont, associer l'ensemble des acteurs et se faire sur la base contradictoire d'informations objectives et localisées.

Le CESER note que le secteur du logement privé bénéficie d'un peu moins de crédits que le secteur public alors qu'il représente 65 % du parc. Il conviendrait que la Région soutienne les deux secteurs tout en mettant l'accent plus fortement sur le bâti collectif que sur le bâti individuel afin d'avoir un effet levier beaucoup plus important en nombre de logements rénovés.

### **BIODIVERSITÉ - EAU - DÉCHETS - ENVIRONNEMENT**

Le CESER ne relève pas d'élément particulièrement marquant sur les enjeux environnementaux (biodiversité, eau et déchets) dans le BP 2022. De plus, il attend de voir ce que recouvre véritablement la volonté de la Région de mettre en œuvre un plan régional pollinisateurs crédité de 300.000 €.

Le CESER considère que le BP 2022, première traduction budgétaire de la mise en œuvre du plan de mandat, manque d'ambition en matière de protection de l'environnement. Dans la quasi-totalité des programmes, il s'agit d'une continuation des soutiens déjà existants. Il espère que le futur budget supplémentaire sera, lui, à la hauteur des ambitions formulées par le Conseil régional pour ce nouveau mandat afin de traduire l'engagement de politiques nouvelles.

### **FORÊT - BOIS**

Le CESER s'interroge de nouveau sur la place de la filière Forêt/Bois, toujours inscrite dans l'axe 2 "Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique" du projet de mandat 2021-2028, alors même que plusieurs programmes dépendent de la fonction 9 "Action économique" :

- Programme 9320AA – Modernisation des entreprises du bois
- Programme 9321AA – Pratiques exemplaires
- Programme 9322AA – Construction bois local

Il serait donc légitime de ramener cette filière dans l'action économique.

## NUMÉRIQUE

Le rapport de l'exécutif indique que le BP 2022 sera un budget de rupture par rapport aux années précédentes. En effet, le déploiement de la fibre optique va se terminer dans les prochaines années. Il est nécessaire de s'engager massivement dans le développement des usages numériques, la création de e-services, l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion et l'accompagnement des mutations territoriales comme économiques liées à la transformation numérique.

Le CESER note que ces orientations sont en phase avec les précédentes analyses du CESER. En effet, dans son avis sur les OB 2022, il avait déjà souligné le défi particulier posé par les inégalités d'accès au numérique au niveau des territoires. Cela concerne tous les âges de la population, des adolescents ainsi que celui de leurs familles pour leur accès au numérique éducatif, aux personnes âgées particulièrement vulnérables et isolées. Il avait déjà posé ces alertes dans le cadre de ses divers travaux : "La pauvreté et la précarité en Bourgogne-Franche-Comté : une fatalité ?" (juin 2017), "Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique" (saisine, avril 2019), "Le numérique au service des habitants et des territoires" (septembre 2020).

Le CESER rappelle aussi certaines de ses propositions issues de l'autosaisine de septembre 2020 sur le numérique, et notamment celles ci-dessous qu'il juge prioritaires et toujours d'actualité :

- Développer une stratégie régionale "silver économie" intégrant notamment les enjeux du développement des services e-santé à destination des personnes âgées. Cette réflexion est à l'état embryonnaire et mériterait d'être développée, et peut être élargie, au regard du vieillissement de la population et de l'éloignement du corps médical.
- Réunir l'ensemble des acteurs autour de la table pour mettre à profit durablement les avancées en matière de télémédecine.

Comme pour la filière Forêt/Bois, le CESER considère que le numérique relève davantage de l'axe 1 du projet de mandat 2021-2028.

## MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Le CESER souligne les éléments suivants :

- Processus de mise en œuvre du service public ferroviaire régional de transport de voyageurs "Rail 2026" : le CESER formule un avis dans la présente plénière, soulignant les enjeux voire les risques à long terme de ce dossier. Il suivra attentivement ce dossier et sollicite d'avoir des temps de travail en amont de la finalisation des rapports à venir pour que le CESER joue pleinement son rôle de conseil en amont de la prise de décision.
- Harmonisation des règlements d'intervention des transports scolaires en un règlement différencié par type de territoires et par situation familiale : le CESER apprécie que les élus en charge de ce dossier à la Région aient fait référence au travail d'état des lieux réalisé par le CESER en 2017 et la prise en compte des enjeux, notamment environnementaux et la nécessaire amélioration du bilan carbone du matériel roulant utilisé.
- Matériel roulant ferroviaire : le rapport de BP mentionne (p. 146) les études et travaux à venir relatifs aux opérations connexes à l'exploitation de rames bi-modes à hydrogène acquises par la Région. Le CESER renouvelle sa proposition que la Région étudie, lorsque cela s'y prête, des réutilisations de matériel existant modifié, tels que les autorails grande capacité (AGC) bi mode transformés en AGC hybrides (cf. avis "Stratégie d'acquisition, de gestion et de maintenance du matériel roulant ferroviaire" du 7 avril 2021).
- Ticket Mobilité : dans son avis du 26 mars 2019, le CESER préconisait que la Région dresse un premier bilan de mise en œuvre du dispositif et souhaitait en être destinataire. Au terme de 2 ans de mise en œuvre, il renouvelle cette proposition de bilan.
- Poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi LOM : le CESER apprécie les orientations proposées, qui vont dans le sens de ses précédentes préconisations en matière d'alerte sur le différentiel des collectivités en matière d'ingénierie (cf. avis "Configuration définitive des bassins de mobilités et du comité des partenaires régional" du 7 avril 2021).

## Axe 3 – Fraternité – Vivre ensemble

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2028 de la Région doit faire l'objet d'une délibération du Conseil régional, les 26, 27 janvier 2022.

De ce fait, le BP 2022 n'intègre pas les crédits dédiés aux contrats territoriaux. Le CESER a bien noté que le Conseil régional voulait maintenir l'effort budgétaire des interventions du précédent mandat, mais que cette intention ne sera confirmée qu'après la mise à jour de la prospective budgétaire globale de la collectivité, avec une première matérialisation envisagée en mai 2022. Ce sujet est important puisqu'il mobilisera une importante enveloppe budgétaire (120 M€).

Le CESER relève que la multiplication des documents-cadres, stratégies, contrats (SRADDET, CPER, programmes européens, PAIR...) rend difficilement lisible l'action régionale. La complexité de la mécanique des outils financiers afférents exige un effort pédagogique considérable de la part de la Région. Par exemple, l'action régionale relative à la sobriété foncière n'est pas suffisamment visible et valorisée. Elle semble noyée au milieu de tous ces documents stratégiques ou financiers.

Afin d'avoir une lecture plus globale, le CESER aurait souhaité être saisi de l'avenant n°3 relatif au PAIR. Cela aurait été cohérent avec l'analyse du BP 2022 d'autant que cet avenant n°3 est évoqué à plusieurs reprises dans le BP. De plus, cela aurait permis d'avoir un suivi du PAIR, compte tenu de l'important travail réalisé par le CESER en la matière.

### **CULTURE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE, SANTÉ**

Ces thématiques se retrouvent globalement prises en compte dans le plan de mandat et dans sa traduction budgétaire. Ce budget primitif 2022 donne ainsi une déclinaison des orientations budgétaires et du plan de mandat dans laquelle le CESER se retrouve bien si ce n'est à quelques ajustements près. La voie semble donc bien tracée.

Le CESER note avec satisfaction la volonté maintenue du Conseil régional de ne pas faire des champs de compétences non obligatoires de la Région (culture, sport, santé...) des variables d'ajustement et de maintenir ses interventions. Il note avec satisfaction que la continuité de ces politiques semble assurée et il espère que cela se poursuivra.

Concernant le secteur associatif et les emplois aidés, le CESER souligne à nouveau un problème récurrent relatif au manque de communication et de visibilité des politiques régionales auprès des publics qui n'ont donc pas une connaissance optimum des soutiens et des accompagnements dont ils pourraient bénéficier auprès de la Région.

Le CESER souligne également - une nouvelle fois - la question de la complexité des dossiers à monter, tâche difficile, particulièrement pour les petites associations ou les particuliers qui, parfois, renoncent à faire leur demande. Il souhaiterait que la Région travaille à une simplification plus forte et à tous niveaux de ces dossiers.

Il se réjouit que la Région ait recréé en 2021 le Prix du patrimoine qui avait été supprimé il y a quelques années.

### **JEUNESSE**

À l'instar de ses remarques émises en 2020 et en 2021, le CESER regrette que le dialogue structuré avec la jeunesse ne soit pas inscrit dans le CPER et qu'aucun crédit ne soit fléché dans le BP 2022. Il s'interroge donc sur la manière dont la Région envisage de financer ce projet à l'avenir.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (69 voix pour, 0 voix contre, 18 abstentions).

## **Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT**

Ce budget est logiquement la transcription du projet de mandat.

Dans ce budget, il y a beaucoup d'incertitudes sur les recettes : du fait de la crise sanitaire, du fait de la situation économique à venir, mais aussi à notre sens à cause de l'importance que prennent les reversements de TVA dans les ressources régionales, mais aussi les incertitudes sur les cartes grises.

Nous avons déjà dit ici tout le mal que nous pensons de la TVA, et donc de la nécessité de revoir complètement la fiscalité dans notre pays.

Nous rappelons également, qu'il nous paraît important concernant les nombreuses aides apportées, notamment en direction des entreprises, d'avoir des critères précis, lisibles et qualitatifs. L'augmentation du budget, les aides nombreuses, doivent en contrepartie exiger de la qualité, et donc conditionner les aides pour les interventions de la collectivité, en matière sociales et environnementales. Nous rappelons à ce sujet la nécessité que l'instance quadri-partite (État/Région/syndicats de salariés/syndicats d'employeurs) prévue dans le PAIR se réunisse effectivement et régulièrement pour en suivre la mise en œuvre.

La CGT s'abstiendra sur cet avis.

Enfin, nous tenons à insister sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche :

Le 13 janvier dernier, dans son discours devant les présidents d'université, le président de la république a appelé à une "réforme systémique" de l'ESR. Depuis la loi LRU de 2007, menée par Valérie Pécresse, en passant par la loi Fioraso de 2013, ou la récente LPPR de Frédérique Vidal, les politiques nationales de l'ESR ont transformé le paysage pour le rendre compatible avec le "processus de Bologne", c'est-à-dire la création d'un grand marché de la connaissance, soumis à la concurrence libre et non-faussée entre les établissements pour attirer les meilleurs chercheurs ou les meilleurs étudiants. Dans le même temps, les moyens alloués à l'université n'ont pas suivi l'augmentation du nombre d'étudiants, rendant les conditions de travail et d'études plus difficiles, encore aggravées par la pandémie actuelle.

Le Président de la République fait un pas de plus vers la marchandisation forcée de l'enseignement supérieur, en usant de tous les poncifs les plus éculés, et maintes fois démentis, sur l'université et en donnant une vision totalement déformée de la réalité. À terme, il s'agit de faire payer très cher les étudiants pour leurs études, et donc de mettre en place des prêts bancaires garantis par l'État. Cette politique menée dans d'autres pays a montré son échec total, que ce soit pour la situation des étudiants qui se retrouvent à rembourser des prêts dès leur sortie d'études, ou pour les finances des universités qui n'ont pas augmenté voire qui ont baissé.

Dans ce contexte, le budget primitif 2022 concernant l'ESR (mais aussi le rapport sur le CPER), ne donne clairement pas la bonne orientation à la politique de la région en la matière. La région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche, ce dont nous pouvons nous féliciter. En particulier, les bourses de thèses distribuées par la région, malgré les fléchages qui en limite l'usage et leur nombre nécessairement limité, sont très appréciées et permettent de compenser en partie les désengagements de l'État.

Mais les "Graduate Schools", dans la lignée de feu l'I-SITE, ne sont pas le bon angle de vue sur l'ensemble de l'ESR. Les "Graduate Schools" préfigurent la marchandisation décrite par le Président dans son discours. Elles ne répondent à aucun besoin concret par rapport aux diplômes existants, elles soumettent l'enseignement à la recherche sans prendre en compte les étudiants, elles flèchent les moyens sur un tout petit nombre d'équipes d'un petit nombre de disciplines. Bref, l'exact contraire de ce qu'il faudrait faire ! La CGT met en garde et sera vigilante dans les mois et les années à venir sur ce sujet. L'université, ses personnels et ses étudiants sont en grande souffrance, le rôle de la Région ne doit pas être d'accentuer ces souffrances par le soutien aux politiques nationales mais d'en amoindrir les effets par des politiques volontaristes au plus près de l'ensemble de la communauté universitaire.